

Conditions d'éligibilité au soutien plancher de 600 €

Critère 1 : Etre un collectif d'au moins 5 structures qui construisent ensemble le Festival des Solidarités sur un territoire local

- Pour les collectifs dont c'est la première année, ils seront éligibles s'ils rassemblent trois structures qui construisent ensemble les animations avec l'appui de deux partenaires (non impliqués dans l'élaboration des animations)
- Au moins un des membres du collectif doit porter des projets de sensibilisation à la solidarité internationale (cela inclut l'accueil de migrants en France ou la mobilisation contre le dérèglement climatique)
- Le territoire local peut être une commune, un ensemble de communes ou un arrondissement. Le territoire de deux collectifs ne doit pas se chevaucher (pour que les publics ne soient pas perdus à la lecture de leurs programmes)
- Nous vous invitons à construire ensemble votre programme. Cela implique de se concerter, de prendre des décisions démocratiques et de se répartir les tâches. Tous les membres du collectif doivent être garants de ces principes.

Critère 2 : Organiser au moins 5 animations¹, les inscrire toutes sur le site du Festisol, et transmettre un bilan.

- Pour les collectifs dont c'est la première année d'organisation du Festisol, ils seront éligibles à partir de trois animations
- Après échange entre la Coordination nationale et la Coras, le soutien peut être annulé si toutes les animations ne sont pas inscrites sur le site national du Festival des Solidarités via l'espace acteur du collectif. Pour inscrire vos événements, vous pouvez [vous appuyer sur notre tutoriel](#).
- Le bilan inclut l'observation des effets des animations, mais le collectif peut choisir librement son outil d'observation (questionnaire fourni par la Coordination nationale, autre questionnaire ou observations libres). Les coordinations se tiennent à disposition des collectifs pour les accompagner dans l'appropriation de l'outil fourni par la coordination nationale.
- Vos animations doivent se dérouler en France et dans le cadre du Festival des Solidarités (la majorité doivent avoir lieu durant les dates du Festisol).

¹ **Différence entre une animation et un événement.** Un événement est défini par une même unité de temps et d'espace et peut rassembler plusieurs animations. C'est ce que vous publiez sur le site du Festisol :-). Lors d'un événement, si vous organisez un atelier cuisine, un jeu, une projection de documentaire, une exposition, un concert, vous organisez bien 5 animations. De même que si vous organisez 5 projections-débat avec un public ou un documentaire différent.



Critère 3 : Respecter la [charte du Festival des Solidarités](#)

- Conformément à la charte du Festisol, l'ensemble des animations organisées doivent sensibiliser aux enjeux des solidarités du local à l'international, proposer des pistes d'engagement citoyens concrets, et mettre en valeur les actions de solidarité internationale ici et ailleurs.
- Le soutien au collectif peut être annulé si certaines animations ne respectent pas la charte du Festisol, et notamment si elles pratiquent le prosélytisme, diffusent des clichés misérabilistes ou ont pour objectif principal la collecte de fonds ou de biens.
- Avoir mis en débat au sein de votre collectif le texte de positionnement national du Festisol : [Pour une solidarité globale](#).

Critère 4 : Fournir un budget prévisionnel avec au minimum 50% de cofinancement, ainsi qu'un compte-rendu financier

- Un compte-rendu financier devra être fourni
 - Les pièces justificatives pourront être demandées, pour les dépenses des différentes structures membres du collectif et pour les valorisations (bénévolat et mise à disposition de biens et services).
- ⇒ **Pour réaliser le budget prévisionnel et le compte-rendu financier, consultez le document « mode d'emploi budget » joint au dossier Coup de pouce.**

Critère 5 : Mettre en avant le Festival des Solidarités dans sa communication

- Les supports de communication des événements (affiches, flyers, ...) doivent faire figurer au minimum la mention « dans le cadre du Festival des Solidarités » et intégrer le logo
- L'utilisation du logo doit respecter les règles graphiques (pas étiré, bien positionné...).

Critère 6 : Participer à la dynamique collective du Festival des Solidarités, pour bénéficier de l'expérience des autres et partager son expérience aux autres.

- Le collectif doit participer à la dynamique collective du Festisol (soit participer à au moins un temps de rencontre régionale ou nationale, à une formation, inviter la coordination régionale dans une de ses réunions ou soit au moins avoir des échanges réguliers avec la coordination régionale afin qu'elle puisse accompagner le collectif)
- Le collectif est invité à participer à une démarche de capitalisation (lors d'un temps de rencontre ou à distance), c'est à dire formaliser collectivement un retour d'expérience afin que chacun-e puisse en bénéficier ☺ !